

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 12 avril 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce douzième jour du mois d'avril deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Philippe Harvey, Conseiller

Est absent :

M. Blaise Lessard, Conseiller pour motif d'ordre médical

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 107-04-10

Madame Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.2 Dépôt et adoption des états financiers de la Ville de La Malbaie au 31 décembre 2009;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 mars 2010;
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2010;
- 3- Avis de motion :

- 3.1 Avis de motion – Règlement sur la sécurité publique;
- 4- Adoption des règlements :
 - 4.1 Règlement d'emprunt – Réfection de certaines rues – Programme PRÉCO;
- 5- Dérogation mineure :
 - 5.1 Dérogation mineure – Lots 4 485 255 et 4 485 258; (Ajournement)
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :
 - 7.1 Reconnaissance d'une rue privée – Chemin de la Montagne Noire;
 - 7.2 Assurance collective – Renouvellement 2010-2011;
 - 7.3 Résolution – Autorisation de fermeture de rues fête de la St-Jean secteur Rivière-Malbaie;
 - 7.4 Résolution – Autorisation de fermeture de rues fête du Canada et le 23 juillet;
 - 7.5 Résolution – Demande au Ministère des Transports pose d'un feu clignotant;
 - 7.6 Résolution – Nomination d'un représentant du Conseil sur le Comité responsable de la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
 - 7.7 Demande d'acceptation d'événement – Fête au Village;
 - 7.8 Résolution – Proclamation de la semaine de l'action bénévole;
 - 7.9 Demande de permis d'alcool – Le Nain Rieur;
 - 7.10 Dépôt de candidature de Monsieur Gilbert Bouchard – Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés;
 - 7.11 Échange de terrain avec la Commission Scolaire de Charlevoix;
 - 7.12 Résolution – Procédure de dépannage relative à la téléphonie IP;
 - 7.13 Affectation au Règlement d'emprunt numéro 782-03;
 - 7.14 Nomination sur le Comité de sélection – Choix des firmes d'ingénieurs et d'architectes et acceptation des critères – Réfection des rues programme PRÉCO;
 - 7.15 Demande de diminution de la limite de vitesse – Portion Chemin de la Vallée;
 - 7.16 Résolution - Autorisation de Parade du Rodéo Charlevoix;
 - 7.17 Résolution d'appui du projet de Loi C-429 (Gouv. fédéral) favorisant l'utilisation du bois de la construction d'édifices publics;

8- Adjudication de contrats :

8.1 Soumission location machineries 2010-2011 – Grille tarifaire;

9- Recommandations de paiements :

9.1 Recommandation eau potable : 10 624.58 \$;

9.2 Recommandation bibliothèque : 272.48 \$;

9.3 Recommandation de paiement Mont Grand-Fonds : 2 428.67 \$;

9.4 Recommandation Chemin de la Vallée : 159 988.74 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois de mars 2010 :

Fonds d'administration :	13 392.09 \$
Accès D :	265 517.82 \$
Dépôt direct :	28 012.28 \$
TOTAL	<hr/> 306 922.19 \$

11- Comptes à payer :

11.1 Comptes à payer pour le mois de mars 2010 :

Fonds d'administration :	276 592.43 \$
Dépôt direct :	13 010.99 \$
Règlement # 733 :	863.77 \$
Règlement # 824 :	(56.44)\$
Règlement # 870 :	211.08 \$
TOTAL	<hr/> 290 621.83 \$

12- Salaires du mois de mars 2010 : 349 193.02 \$;

13- Divers :

13.1 Embauche de nouveaux employés;

13.2 Rapport de la Trésorière – Élection du 1^{er} novembre 2009;

13.3 Démission;

13.4 Résolution de remerciement;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Ajournement de la séance au 26 avril;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu et modifié par la Greffière.

**1.2 – DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE
DE LA MALBAIE DU 31 DÉCEMBRE 2009
RÉSOLUTION 108-04-10**

Monsieur Benoît Côté, C.A., dépose et fait lecture des états financiers de la Ville de La Malbaie au 31 décembre 2009;

Ce rapport fait état d'un surplus après affectations, de 625 587 \$ à la fin de l'exercice financier 2009 et d'un surplus accumulé de 315 438 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les états financiers 2009, soient et sont adoptés par le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie;

QUE, en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19), le dépôt des états a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 7 avril 2010.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 MARS 2010
RÉSOLUTION 109-04-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), en apportant les corrections suivantes au point 11.1 - Comptes à payer pour le mois de février 2010, tant à l'ordre du jour qu'au point lui-même: Fonds d'administration : 944 431.99 \$, Dépôt direct : 16 162.99 \$, Règlement # 733 : 14 678.16 \$ et en retranchant le montant de 4.43 \$ au Règlement # 880, le total étant par conséquent de 1 008 089.26 \$.

**2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU 22 MARS 2010
RÉSOLUTION 110-04-10**

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 mars 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**2.3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 6 AVRIL 2010**

RÉSOLUTION 111-04-10

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et en apportant la modification suivante à la résolution 105-04-10, en ajoutant le paragraphe suivant à la toute fin de la résolution :

«QUE Madame la Mairesse et/ou son remplaçant soit autorisé à signer le contrat d'embauche pour donner plein effet à la présente résolution.»

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RÉSOLUTION 112-04-10

Monsieur le Conseiller Gaston Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – RÉFECTION DE CERTAINES RUES PROGRAMME PRÉCO RÉSOLUTION 113-04-10

La Greffière fait lecture du Règlement 911-10, pourvoyant à un emprunt pour la réfection de certaines rues, dont une partie est éligible à une subvention dans le cadre du Programme PRÉCO;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Ferdinand Charest à une séance antérieure de ce Conseil, le 8 février 2010, résolution No 81-03-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte le Règlement No 911-10 autorisant un emprunt pour la réfection des rues Principale, de la Grève et McLean Ouest de la Ville de La Malbaie au montant de 1.5 M\$, tel qu'inscrit au règlement de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant soient autorisés à signer tous les documents, protocoles d'entente et autres actes nécessaires pour donner plein effet au présent règlement.

5 – DÉROGATIONS MINEURES

5.1 – DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 485 255 ET 4 485 258

Ce point est reporté à l'ajournement du 26 avril 2010.

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. **RÉSOLUTION 114-04-10**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 6 avril 2010, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
04-37-10	Aline Tremblay	Remplacement d'une Enseigne sur socle	Recommandé sous condition
04-38-10	Jacques Boies	Modification du garde de la galerie au 2 ^e étage	Refusé
04-39-10	Marc Harvey	Agrandissement du bâtiment à usage mixte ajout 3 ^e logement	Recommandé
04-40-10	Pierre Lajoie	Remplacer les fenêtres et les portes de la résidence multifamiliale	Recommandé
04-41-10	René Brisson	Remplacer 6 fenêtres à la résidence	Recommandé
04-42-10	Cynthia Gagné/ Sébastien Harvey	Demande de permis d'usage associé à l'habitation	Recommandé
04-43-10	Cynthia Gagné/ Sébastien Harvey	Permis d'enseigne sur poteau	Refusé
04-44-10	Valérie Michaud	Modification à la demande de permis de rénovation	Refusé

04-45-10	Patricia Belley	Rénovation de la galerie au 2 ^e étage et ajout d'un escalier	Recommandé
04-46-10	Construction J.D. Inc.	Construction d'une résidence unifamiliale	Recommandé
04-47-10	Gestion Lacovel Inc.	Nouvelle demande de modification de la résolution du 9 mars 2009	Recommandé Partiellement
04-48-10	Annette Mauzerolle	Construction d'une résidence familiale	Recommandé
04-49-10	Henri Aimé	Réfection des gardes des galeries avant et arrière	Recommandé
04-50-10	Bar le Nain Rieur	Remplacement d'une enseigne commerciale	Recommandé
04-51-10	Bar le Nain Rieur	Ajout d'un écran d'intimité pour la terrasse du bar	Recommandé
04-52-10	Isabelle Deschênes	Pose d'une enseigne sur potence	Recommandé
04-53-10	Miguel Morin	Pose d'une enseigne sur une section de clôture	Recommandé
04-54-10	9154-5350 Québec Inc.	Réfection de la façade du rez-de-chaussée et recouvrement de la toiture	Recommandé sous condition

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à : Madame Aline Tremblay pour le remplacement d'une enseigne commerciale sur socle, à la condition de modifier les côtés et les coins afin d'enlever l'aspect linéaire; Monsieur Marc Harvey pour l'agrandissement de son bâtiment à usage mixte afin d'y ajouter un 3^e logement résidentiel; Monsieur Pierre Lajoie pour le remplacement de toutes les fenêtres et toutes les portes du bâtiment multifamiliale; Monsieur René Brisson pour le remplacement de 6 fenêtres de la résidence; Madame Cynthia Gagné et Sébastien Harvey pour opérer un salon de coiffure et de bronzage à l'habitation; Madame Patricia Belley pour la rénovation de la galerie au 2^e étage et ajouter une galerie fermée dans la cour latérale, le comité recommande à la demanderesse de changer les portes et d'ajouter du carrelage dans les fenêtres en façade; Monsieur Jules Dallaire pour Construction J.D. Inc., pour la construction d'une résidence unifamiliale; Madame Annette Mauzerolle pour la construction d'une résidence unifamiliale; Monsieur Henri Aimé pour la réfection des gardes des galeries avant et arrière du bâtiment; Monsieur Rémi Gagnon pour le Bar le Nain Rieur pour le remplacement d'une enseigne commerciale au-dessus de la porte d'entrée et pour l'ajout d'un écran d'intimité pour la terrasse existante du bar; Madame Isabelle Deschênes pour

la pose d'une enseigne sur potence pour le commerce associé à l'usage autre que

l'habitation sur la rue de l'Église; et à Monsieur Jean-Jacques Martel pour 9154-5350 Québec Inc., pour la réfection de la façade du rez-de-chaussée en pierres et le recouvrement de la toiture du balcon accordé sans condition par le conseil considérant les faits nouveaux dont le CCU n'a pas été saisi au moment de l'étude du dossier;

QUE les permis suivants soient refusés à : Monsieur Jacques Boies pour la modification du garde de la galerie au 2^e étage; Madame Cynthia Gagné et Monsieur Sébastien Harvey pour la pose d'une enseigne sur poteau en façade de la propriété et à Madame Valérie Michaud pour changer 2 portes en acier au bâtiment, attendu que toutes ces demandes ne respectent pas les critères et objectifs du Règlement numéro 761-02 de la Ville de La Malbaie relatif aux PIIA.

ET QUE ce Conseil, compte tenu de la rédaction incongrue de la décision du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à la demande de M. Yvan Dufour pour Gestion Lacovel inc., permet que soit remplacer le bardeau d'asphalte par de la tôle à baguette et que soit enlevé les trois pignons;

ENFIN que soit retournée au CCU la demande de Monsieur Miguel Morin pour de plus amples précisions;

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – RECONNAISSANCE D'UNE RUE PRIVÉE – CHEMIN DE LA MONTAGNE NOIRE RÉSOLUTION 115-04-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a procédé dernièrement à l'acquisition d'une partie d'un chemin communément appelé chemin de la Montagne Noire;

ATTENDU QUE la partie acquise est d'une longueur d'environ 175 mètres à partir de l'intersection du chemin de Grand-Fonds;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite reconnaître ce chemin déjà existant à partir de son accès par le chemin de Grand-Fonds jusqu'à l'intersection de la rue de l'Écluse, le tout tel qu'il appert du plan présenté par Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre, préparé en date du 6 février 2009;

ATTENDU QUE la partie du chemin reconnu par la Ville sera en partie public et en partie privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce conseil reconnaisse l'existence de ce chemin de son accès par le chemin de Grand-Fonds jusqu'à l'intersection de la rue de l'Écluse, telle qu'il apparaît sur le plan daté du 9 février 2009, préparé par Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre;

QUE ce conseil souhaite que ce chemin porte le nom communément connu depuis plusieurs années comme étant le « chemin de la Montagne Noire »;

QUE le motif pour lequel ce conseil souhaite ce nom tient sur le fait que la montagne accessible par ce chemin porte le nom de « Montagne Noire »;

QUE ce Conseil adresse une demande à la Commission de Toponymie du Québec afin d'officialiser le nom de « chemin de la Montagne Noire ».

7.2 – ASSURANCE-COLLECTIVE – RENOUELEMENT 2010-2011
RÉSOLUTION 116-04-10

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA Inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA Inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er mai 2010 au 30 avril 2011, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA Inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de La Malbaie et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de La Malbaie pour la période du 1er mai 2010 au 30 avril 2011 au montant de 194 170.22\$ taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA Inc.

7.3 – RÉSOLUTION – AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES – FÊTE DE LA SAINT-JEAN SECTEUR RIVIÈRE-MALBAIE
RÉSOLUTION 117-04-10

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Fête de la Saint-Jean demande à la Ville de La Malbaie l'autorisation de fermer quelques rues du secteur de Rivière-Malbaie le 24 juin prochain de 10 heures à 23 heures pour la tenue des activités dans le cadre de la Fête de la Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le Comité de la Fête de la Saint-Jean à fermer certaines rues du secteur de Rivière-Malbaie de 10 heures à 23 heures le 24 juin prochain;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au Service de la sécurité incendie;

QUE le Comité organisateur s'adresse au ministère des Transports et à la Sûreté du

Québec, afin d'assurer la sécurité des participants tout au long du parcours lors de cette activité.

**7.4 – RÉOLUTION – AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES – FÊTE DU
CANADA ET LE 23 JUILLET PROCHAIN**
RÉSOLUTION 118-04-10

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Fête du Canada demande à la Ville de La Malbaie l'autorisation de fermer la rue Saint-Étienne de 17 heures à minuit et le boulevard De Comporté de 22 heures à 23 heures 30, le 1^{er} juillet et le 23 juillet prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le Comité de la Fête du Canada à fermer la rue Saint-Étienne de 17 heures à minuit et le boulevard De Comporté de 22 heures à 23 heures 30, le 1^{er} et le 23 juillet prochain;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au Service de la sécurité incendie;

QUE le Comité organisateur s'adresse au ministère des Transports et à la Sûreté du Québec, afin d'assurer la sécurité des participants tout au long de cette activité.

**7.5 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS –
POSE D'UN FEU CLIGNOTANT**
RÉSOLUTION 119-04-10

ATTENDU QUE le 11 mai 2009, le Conseil municipal par sa résolution 154-05-09, demandait au ministère des Transports de modifier la limite de vitesse sur la Route 138 entre les rues Saint-Fidèle et Bergeron;

ATTENDU QU'après étude du ministère des Transports, ce dernier en vient à la conclusion que la route visée par notre demande ne satisfait pas aux critères pour un abaissement de vitesse et que la vitesse demeurera inchangée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal adresse une nouvelle demande au ministère des Transports afin qu'un feu clignotant soit installé dans la zone de l'école, comme celui installé sur la 138 dans la Ville de Clermont.

**7.6 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL SUR LE COMITÉ
RESPONSABLE DE LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ
ET DE L'EXCLUSION SOCIALE**
RÉSOLUTIN 120-04-10

PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseiller Pierre-Paul Savard, soit nommé pour représenter la Ville de La Malbaie sur le comité responsable de la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

7.7 – DEMANDE D'ACCEPTATION D'ÉVÉNEMENT – FÊTE AU VILLAGE
RÉSOLUTION 121-04-10

ATTENDU QUE l'organisme Fête au Village, s'adresse à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'autorisation de présenter un spectacle les 13 et 14 août 2010 dans la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'organisme possède tout son équipement;

ATTENDU QUE l'organisme possède une assurance responsabilité qui couvre le matériel et les employés;

ATTENDU QUE l'organisme devra remettre tous les documents nécessaires à la tenue de cette activité;

ATTENDU QUE les dates choisies n'entrent pas en conflit avec les événements de la Ville;

ATTENDU QUE les revenus du bar et du restaurant seront remis à des organismes locaux;

ATTENDU QUE le Monsieur Sylvain Harvey, coordonnateur des activités extérieures de la Ville recommande l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil donne l'autorisation à Monsieur Sylvain Harvey de communiquer avec le comité de la Fête au Village et permette la tenue de leur activité les 13 et 14 août prochain sur le terrain du Complexe Sportif, à la condition que tous les permis soient obtenus et que toutes les exigences quant à la sécurité et à l'organisation soient respectées.

7.8 – PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
RÉSOLUTION 122-04-10

ATTENDU QUE les bénévoles sont une force essentielle de notre communauté;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie serait privée de nombreux programmes, services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QUE le travail des bénévoles est énormément apprécié et considéré comme important;

ATTENDU QUE chaque citoyenne et citoyen de notre communauté bénéficie du bénévolat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la semaine du 18 au 24 avril 2010, soit proclamée « Semaine de l'action bénévole ».

7.9 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – LE NAIN RIEUR
RÉSOLUTION 123-04-10

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du bar « Le Nain Rieur ». Cette demande consiste à la cession totale des permis pour un (1) bar avec autorisation de spectacles (sans nudité) et un (1) bar sur terrasse, au 100, rue John-Nairne à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande du bar « Le Nain Rieur », attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**7.10 – DÉPÔT DE CANDIDATURE DE MONSIEUR GILBERT BOUCHARD –
MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR
RÉSOLUTION 124-04-10**

ATTENDU QUE ce Conseil reconnaît la contribution passée et présente de Monsieur Gilbert Bouchard auprès de notre communauté;

ATTENDU QUE Monsieur Bouchard a été et est très impliqué dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la candidature de Monsieur Gilbert Bouchard soit soumise comme récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés.

**7.11 – ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION 125-04-10**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est propriétaire du lot 3 562 444;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Charlevoix est propriétaire des lots 4 281 165 et 4 281 166;

ATTENDU QUE sur les lots 4 281 165 et 4 281 166, propriétés de la Commission Scolaire Charlevoix, sont érigés le Complexe Sportif et la rue Laure-Gaudreault;

ATTENDU QUE sur le lot 3 562 444, propriété de la Ville de La Malbaie, est située l'entrée et une partie du stationnement de l'École Secondaire du Plateau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte de procéder à un échange du lot 3 562 444 avec les lots 4 281 165 et 4 281 166 de la Commission Scolaire Charlevoix;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant soient autorisés à signer un acte de cession en faveur de la Commission Scolaire Charlevoix du lot 3 562 444, en retour des lots 4 281 165 et 4 281 166 appartenant à la Commission Scolaire de Charlevoix;

Chaque partie payant ses frais.

7.12 – PROCÉDURE DE DÉPANNAGE RELATIVE À LA TÉLÉPHONIE IP

RÉSOLUTION 126-04-10

CONSIDÉRANT l'implantation récente d'un nouveau système de téléphonie IP dans les bâtiments municipaux et scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette implantation s'est faite en partenariat avec la Commission scolaire de Charlevoix et la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements ont été achetés et sont utilisés conjointement par les trois partenaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le moment de limiter les accès sur le serveur (call manager) au service informatique de la Commission scolaire pour une question de sécurité (9-1-1);

CONSIDÉRANT QUE certains éléments pourront être gérés par les MRC (changement et déblocage de mot de passe pour les boîtes vocales par exemple);

CONSIDÉRANT l'organigramme élaboré par la Commission scolaire présentant la trajectoire de service pour la téléphonie IP et le document portant le titre d'*Appel de service à la Commission scolaire pour la téléphonie IP*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne pour la municipalité qui servira de lien (ou répondant) avec la Commission scolaire pour placer les appels de services, s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT les frais associés à ladite procédure de dépannage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER la procédure de dépannage élaborée par la Commission scolaire de Charlevoix, portant le titre de *Trajectoire de service pour la téléphonie IP et Appel de service à la Commission scolaire pour la téléphonie IP*;

DE NOMMER Madame Johanne G. Tremblay, à titre de répondante de la municipalité pour la téléphonie IP auprès de la Commission scolaire de Charlevoix;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Monsieur Réjean Tremblay de la Commission scolaire de Charlevoix et à Madame Caroline Dion de la MRC de Charlevoix-Est.

7.13 – AFFECTATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 782-03

RÉSOLUTION 127-04-10

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil affecte la dépense du 27 août 2009 au montant de 10 926.49 \$, pour le remplacement de l'éclairage de la piscine du Complexe Sportif au solde disponible du Règlement d'emprunt portant le numéro 782-03.

**7.14 – NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SÉLECTION – CHOIX DES FIRMES
D'INGÉNIEURS ET D'ARCHITECTES ET ACCEPTATION DES CRITÈRES –
RÉFECTION DES RUES PROGRAMME PRÉCO
RÉSOLUTION 128-04-10**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de La Malbaie désire aller en appel d'offres pour les services d'ingénieurs et d'architectes pour la réfection des rues dans le cadre du Programme PRÉCO;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des critères qualitatifs et de la grille d'évaluation pour les services des firmes d'ingénieurs et d'architectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte la grille d'évaluation et les critères qualitatifs pour les services d'ingénieurs et d'architectes pour la réfection des rues dans le cadre du Programme PRÉCO et nomme sur le comité de sélection pour la procédure d'appel d'offres et le choix des firmes d'ingénieurs et d'architectes pour la réfection des rues : Messieurs Alain Tremblay, Louis Desbiens et Robert Lapointe et que Monsieur Robert Lapointe agira à titre de secrétaire du comité.

**7.15 – DEMANDE DE DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE – PORTION DU
CHEMIN DE LA VALLÉE
RÉSOLUTION 129-04-10**

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse sur la portion du Chemin de la Vallée du Pont Leclerc au Chemin des Loisirs est fixée actuellement à 50 km/h;

CONSIDÉRANT QUE du Chemin des Loisirs à la limite de Clermont, la limite de vitesse est fixée à 70 km/h;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réfection du Chemin de la Vallée du Pont Leclerc au Chemin des Loisirs, la ville prévoit dès cet été la réalisation d'une voie cyclable jusqu'au Chemin des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite que le Chemin de la Vallée, du Chemin des Loisirs à la limite de Clermont puisse être décrété « chaussée désignée voie cyclable »;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la limite de vitesse et des normes actuellement applicables, il serait impossible de décréter cette portion du Chemin « chaussée désignée voie cyclable » à moins de diminuer la limite de vitesse à 50 km/h;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles favorisent l'uniformisation des limites de vitesse sur un chemin intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil donne mandat au Service des travaux publics de préparer les plans

d'information et de signalisation requis.

7.16 – AUTORISATION DE PARADE DU RODÉO DE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION 130-04-10

ATTENDU QUE le Comité organisateur de Rodéo Charlevoix s'adresse à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'autorisation de présenter une parade dans certaines rues du secteur de Pointe-au-Pic le 25 juin prochain entre 17 heures 30 et 18 heures 30, comme activité promotionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil donne l'autorisation au Comité organisateur pour la tenue de leur activité le 25 juin prochain, dans la mesure où ce dernier obtient les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec.

7.17 – RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE LOI C-429 (GOUV. FÉDÉRAL) –
FAVORISANT L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES
PUBLICS
RÉSOLUTION 131-04-10

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-429 oblige le ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi envoie un message direct au gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex. : la Suède, la France, la Nouvelle-Zélande, le Québec, la Colombie-Britannique, etc.);

CONSIDÉRANT QUE cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-429, car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs, d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière;

DE FAIRE SIGNER par nos membres et nos amis, la pétition pour faire pression sur les députés fédéraux pour qu'ils appuient un tel projet de loi.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – SOUMISSION LOCATION MACHINERIES 2010-2011 – GRILLE TARIFAIRE **RÉSOLUTION 132-04-10**

PRODUITES à ce Conseil, soumissions ouvertes le 6 avril 2010, au bureau des travaux publics concernant la tarification pour la location de machineries lourdes pour l'année 2010-2011;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu soumissions et que le classement tarifaire pour chacune des machineries et chacun des équipements pour lesquels le devis a été soumis a été fait par Monsieur Robert Lapointe, Directeur des achats de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le classement tarifaire de chacune des machineries et chacun des équipements, tel que préparé par Monsieur Robert Lapointe, Directeur des achats, soit et est par la présente accepté tel que présenté;

QUE le Directeur des Travaux publics soit et est autorisé, par les présentes, à procéder à la location des machineries et équipements telle que le classement tarifaire préparé par Monsieur Robert Lapointe, Directeur des achats et classé au dossier numéro 4.3.2 des archives de la Ville de La Malbaie.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – EAU POTABLE **RÉSOLUTION 133-04-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 10 624.58 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 10 624.58 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – BIBLIOTHÈQUE **RÉSOLUTION 134-04-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique, au montant de 272.48 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 272.48 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.3 – MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 135-04-10

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le projet du Mont Grand-Fonds, au montant de 2 428.67 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 2 428.67 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.4 – CHEMIN DE LA VALLÉE
RÉSOLUTION 136-04-10

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection du Chemin de la Vallée, au montant de 159 988.74 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gatton Lavoie, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 159 988.74 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE MARS 2010
RÉSOLUTION 137-04-10

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :
Au 31 mars 2010 :

Fonds d'administration :	13 392.09 \$
Accès D :	265 517.82 \$
Dépôt direct :	28 012.28 \$
TOTAL	<u>306 922.19 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2010 **RÉSOLUTION 138-04-10**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de mars 2010, au montant de 290 621.83 \$;

Fonds d'administration :	276 592.43 \$
Dépôt direct :	13 010.99 \$
Règlement # 733 :	863.77 \$
Règlement # 824 :	(56.44 \$)
Règlement # 870 :	211.08 \$

TOTAL 290 621.83 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2010 et autorise la Directrice Générale Adjointe et Trésorière et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 290 621.83 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS DE MARS 2010 – 349 193.02 \$ **RÉSOLUTION 139-04-10**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de mars 2010 au montant de 349 193.02 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2010 au montant de 349 193.02 \$.

13- DIVERS

13.1 – EMBAUCHE DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Conformément à l'article 9 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, la Directrice Générale Adjointe et Trésorière fait rapport des nouveaux employés embauchés à la Ville de La Malbaie.

Employé	Fonction
Virolle, Laura-Li	Ass. - Sauveteur

13.2 – RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE – ÉLECTION DU 1^{er} NOVEMBRE 2009

La Trésorière dépose à la Table du Conseil son rapport concernant les dépenses électorales occasionnées par les candidats lors de l'élection générale du 1^{er} novembre dernier.

13.3 – DÉMISSION

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Caroline Dion, Greffière de la Ville de La Malbaie.

Celle-ci quittera son poste de Greffière le 12 mai prochain.

13.4 – REMERCIEMENTS **RÉSOLUTION 140-04-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à l'annonce de son départ, des remerciements soient adressés à Madame Caroline Dion, Greffière de la Ville, pour souligner sa contribution et la remercier pour ses loyaux services à la Ville de La Malbaie.

14 – CORRESPONDANCE **RÉSOLUTION 141-04-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

25 mars 10 - De l'Association Bénévole de Charlevoix : Remerciements pour la participation de la Ville dans le cadre de la Semaine Québécoise des popotes roulantes;

6 avril 10 - De Monsieur Ronald Desbiens, président de Saumon Rivière-Malbaie Inc. : Remerciements pour la participation de la Ville au 8^e super-bénéfice de Saumon de la Rivière-Malbaie.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20 h 55 à 21 h.

16- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 142-04-10

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 heures et ajournée au 26 avril à 20 heures.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Dion, Greffière